



Rupture de mon cdd de 1 an à l'initiative de mon employeur.

Par **sylvain714**, le **29/06/2010** à **15:52**

Bonjour,

Je vous explique mon cas. J'ai été embauché le 5 février dernier dans une entreprise pour "surcroit d'activité". Cette embauche fait l'objet d'un CDD de 1 an. Hors mon employeur m'a notifié ce jour, verbalement, que je quittais l'entreprise le 1er juillet, soit dans 2 jours. Afin de procéder à ce licenciement, il m'a fait signer un avenant au contrat de travail dans lequel il indique une rupture de contrat d'un commun accord. S'agissant surtout de sa décision, à laquelle je suis toutefois d'accord vu les conditions de travail, je souhaite savoir quelles indemnités je suis en droit d'attendre et de percevoir. Qu'en est il de la période que je n'effectuerais pas dans l'entreprise? Les mois me sont ils dû ou non? A mon entrée j'ai effectué une période d'essai de 2 mois? Dois je partir dans 2 jours sans compensation financière?

Merci par avance d'apporter de l'attention à ma demande et d'y apporter une réponse.

Par **nico2010**, le **29/06/2010** à **16:58**

Lors de mon licenciement je me suis tourné vers ce [cabinet](#) qui m'a apporté toutes les réponses juridiques à mon problème.

J'espère qu'ils pourront en faire de même pour toi !! Bon courage...